

Privilège—M. W. Baker

M. MacEachen: . . . parce que je me suis donné la peine de fournir des informations supplémentaires à la Chambre des communes pour démontrer que notre gouvernement est ouvert et disposé à présenter tous les faits aux députés.

Des voix: Bravo!

L'hon. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Madame le Président, je doute que l'on puisse soutenir que le Parlement a vécu hier l'un de ses plus beaux moments.

M. Nowlan: Ce fut une heure de perdue.

M. Knowles: En fait, je crois que ce qui s'est produit est très grave. Nous pouvons débattre les deux côtés de la question en nous fondant sur les règles et les précédents, mais le problème est beaucoup plus profond. Avant de développer cette idée, je voudrais traiter d'une ou deux questions secondaires.

J'ai été très ennuyé hier soir quand j'ai entendu le député de Saint-Jean-Ouest (M. Crosbie), qui essayait alors d'avoir la parole, dire qu'il avait été convenu entre les whips qu'il prendrait la parole après le ministre des Finances (M. MacEachen). Je suppose que «par whips» il entendait aussi les leaders à la Chambre, mais ni moi ni le whip de notre parti, le député de Yorkton-Melville (M. Nystrom), n'avons été consultés du tout sur ce point. Personne ne nous a parlé de la possibilité que le député de Saint-Jean-Ouest suive le ministre des Finances.

M. Nystrom: Honte à vous, John.

M. Knowles: Le secrétaire parlementaire du président du Conseil privé (M. Collenette) est venu me voir et m'a informé, en fin d'après-midi, des dispositions prises pour permettre au ministre des Finances de prononcer son discours à 8 heures. Ces dispositions supposaient que deux députés conservateurs se succéderaient avant 6 heures. Il m'a demandé si je m'y opposais. J'ai dit non, mais je ne savais pas ce qui arriverait après le discours du ministre des Finances.

Je suis allé trouver le Président plusieurs fois pour m'assurer que le nom du député de Winnipeg-St. James (M. Keeper) figurait bel et bien à la place qui lui avait été attribuée, et tout était dans l'ordre. Par conséquent, bien que je n'aie pas été étonné de voir le député de Saint-Jean-Ouest essayer d'obtenir la parole, j'ai été étonné, indigné et bouleversé d'apprendre qu'il y a eu une sorte de consultation avec des personnes autorisées ou non, en tout cas des personnes avec qui nous n'avions rien à voir. Le président du Conseil privé (M. Pinard) est venu me voir hier soir pour me dire qu'il n'en savait rien, mais je pense que l'on peut sans hésitation dire qu'il y a eu un tour de passe-passe quelconque dans cette affaire.

Une voix: Je peux vous en citer de bien meilleures.

M. Knowles: J'aimerais tout simplement rappeler aux deux vieux partis de la Chambre que celle-ci en compte trois et que tout ira beaucoup mieux ici si nous sommes tous consultés sur des questions de ce genre.

Avant d'en venir à ce que je crois être le point le plus important de toute la question, permettez-moi de dire que l'indignation de mes amis de la droite ne m'impressionnent pas

autant qu'ils pourraient l'espérer. J'ai cru me rendre compte hier soir, et je le pense encore aujourd'hui, que mes amis ne peuvent attaquer le budget, le budget ou le quasi-budget, comme vous le voulez, présenté hier soir par le ministre des Finances parce qu'ils ont présenté le même.

Une voix: Non.

M. Knowles: Oh, presque le même. Donc, ils attaquent plutôt le ministre des Finances sur sa façon de procéder. Cependant, ce processus a été utilisé bien des fois au cours des années. Le ministre des Finances s'est reporté au communiqué publié l'été dernier par son homologue d'alors. Je me souviens, il y a longtemps, bien avant la naissance de certains de mes honorables collègues, que M. Abbott avait annoncé des mesures fiscales à la radio.

● (1240)

Si vous voulez lire le débat sur la procédure qui a été animé et prolongé, reportez-vous à l'année 1948, à peu près, au moment où nous avons soutenu qu'il fallait annoncer les impôts à la Chambre des communes, non pas à la radio. C'était avant l'avènement de la télévision. Je me souviens également de la dernière fois où nous avons eu un gouvernement conservateur, avant celui de l'an dernier; le chef était alors feu le très honorable John G. Diefenbaker. A cette époque-là, le ministre des Finances était Donald Fleming. Il voulait agir comme le ministre des Finances actuel. Il ne voulait pas déposer de budget et cherchait une façon de l'éviter. Donc, en décembre 1957, au moment où nous discutons des prévisions budgétaires, car à l'époque les discussions avaient lieu à la Chambre et non pas en comité, M. Fleming s'est levé au cours du débat sur les prévisions budgétaires pour prononcer ce qui était effectivement un exposé budgétaire.

Les mêmes arguments entendus aujourd'hui, selon lesquels il s'agit d'un mini-budget, d'un simili-budget ou qu'il ne s'agit pas d'un budget du tout, nous les avons entendus à cette époque et la discussion s'est prolongée pendant des heures. Toujours est-il qu'à la fin, les Conservateurs l'ont emporté et M. Fleming a pu présenter ses résolutions et faire des propositions budgétaires. Mais nous étions contrariés du fait que ce ministre des Finances ne voulait pas déposer de budget et qu'il devait néanmoins donner à la Chambre un exposé de la situation, proposer certains impôts; il a donc choisi une façon inhabituelle de le faire car, normalement, à la Chambre, il faut observer certaines coutumes relatives au dépôt d'un budget.

Donc, madame le Président, ceux qui siègent autour de la table et vous-même aurez fort à faire si vous voulez étudier les précédents avant d'établir si l'honorable député de Nepean-Carleton soulève une question de privilège selon la procédure proprement dite. Mais, comme je l'ai dit auparavant, même si j'ai lancé une ou deux pointes à mes amis siégeant à la droite qui ont soulevé cette question, il est très important, à mon avis, de régler cette affaire. Le ministre des Finances a beau parler jusqu'à ce qu'il soit bleu, un bleu conservateur, il va sans dire . . .